

Alger le, 18/07/2022

A

L'entreprise SOKARAM (ZEGHBIB NAWEL)

Objet : A/S Mise En demeure

Monsieur,

Par Contrat N° 82/2021 signée le 01/12/2021 ont vous a attribué l'exécution des TRAVAUX DE DEPOSE CBLE CADAT SUITE MODERNISATION SOUS ODS 210/2022 DU 20/02/2022

Nous avons constaté que vos éléments sont absents sur ledit chantier et cela depuis le 13/07/2022.

Cette attitude nous cause un préjudice quant à la réalisation de nos projets, de ce fait nous ne pourrons tolérer ce genre de comportement pour cela, votre entreprise est mise en demeure.

A cet effet, et vu ce qui précède, je vous demande de nous livré le projet dans un délai de huit jours dès la réception de la présente mise en demeure. Faute de quoi des mesures seront prise à votre rencontre, et cela conformément aux dispositions contractuelles établies entre Algérie Télécom DO Alger est et votre entreprise.

SOKARAM
Installation et Réalisation
Réseaux Fibre Optic ODN
et Génie Civil

18/07/2022

Directeur Opérationnel des
Télécommunications d'Alger Est

Signé: NOUARI Hamid

